

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1311

présenté par
Mme Couillard

ARTICLE 11

À l'alinéa 32, substituer à la troisième occurrence du mot :

« autorité »

les mots :

« Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.